AGREGATION
MODE D'EMPLOI

Membre B d'une école reconnue APTN

Vous êtes en formation dans une école reconnue APTN et désirez devenir Membre B ?

Les démarches à effectuer sont les suivantes :

- Remplir le formulaire d'adhésion « Membre B » préalablement demandé au secrétariat APTN (ou téléchargé sur le site) ou remis par votre école.

Les personnes en formation au sein d'une école reconnue APTN n'ont pas à passer d'entretien par la commission d'agrégation APTN.

En effet l'entretien personnel, mené par le directeur ou la directrice de l'école reconnue APTN, lors de l'acceptation à l'engagement de formation, remplace cet entretien.

Au vu de ce qui précède, l'enregistrement de votre dossier en tant que Membre B est gratuit, vous bénéficiez également d'un tarif spécial « école reconnue APTN » pour la cotisation annuelle.

montants de vos frais et cotisation :

• enregistrement du dossier	gratuit
• entretien	gratuit (car fait par le/la direc-teur/trice de l'école)
• cotisation annuelle	CHF 100.-

*Pourquoi adhérer à l'**A**ssociation des **P**raticiens en **T**hérapies **N**aturelles ?*

- L'APTN rassemble des membres formé-e-s à la naturopathie, aux thérapies complémentaires et alternatives en une seule association.
- C'est la seule association romande pluridisciplinaire qui œuvre vers une reconnaissance officielle des Thérapies Complémentaires et Médecines Alternatives, par l'Office Fédéral de la Formation Professionnelle et de la Technologie (OFFT), en tant que professionnel-le-s indépendant-te-s du domaine de la santé.
- L'association défend notre culture latine et nos formations, que nous considérons comme des richesses et non pas des différences auprès de l'OFFT.
- L'association est sans but lucratif et le 100% des cotisations est réinvesti dans des actions au service des thérapeutes et de nos métiers.
- Pour être bien informé de l'évolution des travaux en vue du Diplôme Fédéral et aidé pour les cours passerelles.
- Pour participer à l'Assemblée Générale une fois par année, avec droit de vote et dépôt de propositions individuelles ou de groupes.
- Informations gratuites par un envoi personnel de l'APTN Infos à raison de 4 parutions par année.
- Adresse internet gratuite par l'intermédiaire du site aptn.ch.
- Participation aux journées de formation continue organisées par l'APTN, au tarif membre APTN.
- Défense de nos intérêts auprès des différents organismes de la santé.
- Tarif préférentiel pour les élèves des écoles reconnues APTN.

● Rue de la Plaine 13 / CH-1400 Yverdon-les-Bains ● tél. : +41 24 426 67 40 ● fax. +41 24 426 67 41
● e-mail : aptn@aptn.ch ● site : www.aptn.ch